

NOS VALEURS

Promouvoir l'implication permanente de tous, membres du club et parents, au service des jeunes et du basketball.

Améliorer les compétences de tous les acteurs : Entraîneurs, joueurs, arbitres, dirigeants.

Faire du club un lieu d'échanges et de transmissions auquel tous les acteurs sont attachés.

Lutter contre les discriminations et les incivilités.

Avoir un comportement eco-responsable.



REJOIGNEZ-NOUS



ENSEMBLE POUR ALLER PLUS LOIN

CONTACT

3 Rue de la Clairière
74600 ANNECY

annecybasket.secretariat@gmail.com



DEVENEZ PARTENAIRE D'ANNECY BASKET

400 LICENCIÉS

DONT 70%
DE MOINS DE 18 ANS

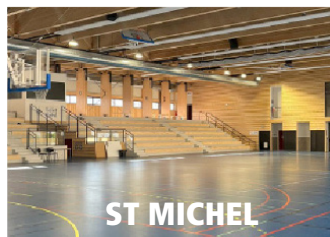
4 SALARIÉS

17 ÉQUIPES

14 ENTRAINEURS

**UNE ÉCOLE DE MINI BASKET
80 ENFANTS
DE 5 À 9 ANS**

3 SITES



VISIBILITÉ APPORTÉE

Le mécénat et le sponsoring pour notre club de basketball offrent des avantages en termes de visibilité pour les entreprises partenaires, notamment :

Une mention sur la page dédiée aux partenaires sur notre site internet, offrant une visibilité aux entreprises mécènes auprès des supporters et visiteurs du site.

Une mention sur les réseaux sociaux du club, notamment sur Facebook et Instagram, lors des communications sur les matchs du week-end.

Une présentation et un remerciement du partenaire sur notre affichage dynamique présent au club, permettant aux entreprises mécènes de bénéficier d'une reconnaissance publique de leur soutien au club et de leur engagement en faveur de la communauté sportive locale.

Un panneau publicitaire à l'intérieur du gymnase permettra de bénéficier de visibilité supplémentaire.

Une présence de votre logo sur un jeu de maillots.

Des rencontres avec les différents partenaires lors de cocktail ou de dégustations de produits festifs.



TARIFICATION SPONSORS

Maillots + shorts
1200€ l'ensemble (x12)

Surmaillots
800€ l'ensemble (x12)

Panneau Publicitaire
1200€ pour 2 ans

Autres supports sur devis

AVANTAGE FINANCIER DU MÉCÉNAT

Le mécénat : soutien matériel et/ou financier sans contre-partie directe de la part du bénéficiaire, est assimilable à un don. Les dépenses en mécénat permettent des réductions d'impôts.

- Pour les entreprises : 60% des sommes versées, avec pour plafond 0,5% du CA HT réalisé en France métropolitaine.
- Pour les particuliers : 66% des sommes versées, avec pour plafond 20% du revenu imposable du donateur.

Lorsque les dons dépassent ces limites, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes.